



**CONCOURS
VIGNERONS ET
TERROIRS D'AVENIR :
3 NOUVEAUX
TALENTS
RÉCOMPENSÉS
LORS DE LA
9ÈME ÉDITION**

AdVini, en partenariat avec le Crédit Agricole, l'Institut Agro Montpellier et la Fondation de l'Institut Agro, est fier d'annoncer aujourd'hui les noms des trois lauréats de la 9ème édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Les projets primés pour cette édition 2025 sont ceux de **Marine Geronimi et Hector Clutier - Domaine de Chamée en Ardèche (07)**, qui remportent le premier prix, ainsi que ceux de **Charles Gauthier-Marcil - L'Atelier Vigneron dans les Pyrénées-Orientales (66)** et **Emmanuel Rostaing-Tayard - Domaine Rostaing-Tayard dans le Rhône (69)**, respectivement deuxième et troisième prix.

Lancé en 2015, ce concours vise à soutenir l'installation et le développement de jeunes vignerons sur des terroirs français à fort potentiel.

Cette 9ème édition confirme plus que jamais les ambitions du concours, celles de valoriser des talents, d'aider au renouvellement de la filière viticole française tout en mettant en lumière des projets répondant aux fortes préoccupations de la profession en quête de durabilité.

LES LAURÉATS DE LA 9ÈME ÉDITION

Le premier prix, doté de **50 000€**, a été décerné à **Marine Geronimi et Hector Clutier** du **Domaine de Chamée**, situé en Ardèche sur les vignobles les plus au sud de la **Vallée du Rhône septentrionale**.

Le deuxième prix, d'un montant de **20 000€**, récompense **Charles Gauthier-Marcil** de **L'Atelier Vigneron** installé dans les Pyrénées-Orientales sur les terroirs de Caramany dans le **Roussillon**.

Enfin, le troisième prix, d'une valeur de **10 000€**, a été attribué à **Emmanuel Rostaing-Tayard** du **Domaine Rostaing-Tayard**, basé à Savigny, au carrefour des appellations **Coteaux du Lyonnais** et **Beaujolais**.

« Chez AdVini, nous croyons profondément que l'avenir de nos régions viticoles repose sur la passion et l'engagement de ces jeunes talents. Ce concours est notre façon d'encourager la relève pour qu'elle perpétue la tradition tout en apportant un souffle nouveau à nos régions. Nous sommes particulièrement fiers des lauréats de cette 9ème édition et leur souhaitons beaucoup de succès dans la mise en place de leurs projets » déclare Antoine Leccia, Président Directeur Général d'AdVini



PREMIER PRIX MARINE GERONIMI ET HECTOR CLUTIER DOMAINE DE CHAMÉE (VALLÉE DU RHÔNE) 50 000€

Situé à Saint-Julien-en-Saint-Alban, en Ardèche, le Domaine de Chamée est le fruit de la passion de Marine Geronimi et Hector Clutier, deux œnologues ayant choisi de revenir sur leurs terres natales pour créer un domaine viticole à leur image.

Le vignoble, niché dans la vallée de l'Ouvèze sur un contrefort du Massif central, s'étend sur 4 hectares de vignes en production (avec un projet de plantation de 1,5 hectare en 2025) sur des sols granitiques et marnes calcaires. Marsanne, Syrah, Grenache, et Cinsault sont cultivés en agriculture biologique, avec une approche axée sur la minimisation de l'impact sur les sols, préservation de la biodiversité et démarches agroforestières. À la cave, les vins sont vinifiés de manière naturelle, avec un usage homéopathique du soufre pour garantir leur régularité.

Leur utilisation de la dotation ? Poursuivre la démarche environnementale menée à la vigne jusque dans les chais à travers une rénovation énergétique par l'isolation du toit, l'installation de panneaux photovoltaïques, sans oublier la rénovation de caves historiques du village destinées au stockage de leurs vins et futur caveau.



DEUXIEME PRIX - CHARLES GAUTHIER-MARCIL L'ATELIER VIGNERON (CARAMANY - ROUSSILLON)

20 000€

L'Atelier Vigneron est un jeune domaine indépendant de 7 hectares implanté sur les terroirs exceptionnels de Caramany et Rasiguères, dans les Pyrénées-Orientales. Il a été fondé en 2021 par Charles Gauthier-Marcil, un œnologue québécois.

A la vigne, le travail est réalisé en faveur de sols vivants et d'une biodiversité accrue : apports organiques, semis d'engrais verts, stratégies de gestion de l'eau et introduction progressive d'une mécanisation légère. Ces pratiques visent à renforcer la résilience des vignes, à préserver l'écosystème et mettre en valeur un patrimoine viticole rare, notamment celui d'une parcelle vieille de 140 ans avec des cépages

encore non identifiés ! En cave, Charles est peu interventionniste, voire minimaliste (fouillage au pied, égrappage manuel, levures indigènes...). Depuis 4 ans, Charles aspire à faire de Caramany une appellation de référence dans le Roussillon, en conjuguant artisanat et durabilité.

Son utilisation de la dotation ? La régénération de son vignoble. Elle permettra à Charles de mettre place des apports massifs en matière organique, de consolider ses ceps sur échelas, de réparer les murets traditionnels catalans pour une meilleure gestion de l'eau. L'aménagement d'un caveau de vente est aussi en réflexion !



TROISIEME PRIX - EMMANUEL ROSTAING-TAYARD DOMAINE ROSTAING-TAYARD (COTEAUX DU LYONNAIS, BEAUJOLAIS)

10 000€

Créé en 2020 par Emmanuel Rostaing-Tayard, le Domaine Rostaing-Tayard est situé à Savigny, au carrefour des appellations Coteaux du Lyonnais et Beaujolais. Ce domaine jeune et dynamique repose sur une viticulture durable, avec une orientation forte vers l'agriculture biologique et biodynamique.

Aujourd'hui, le domaine couvre 10 hectares, avec des parcelles réparties sur Savigny, Saint-Romain-de-Popey, Fleurie, et Moulin-à-Vent. Les cuvées, majoritairement à base de gamay et de chardonnay, reflètent la diversité des terroirs et une approche peu interventionniste, à la vigne comme au chai. Emmanuel ambitionne de continuer

à développer son exploitation viticole et son outil de production, et de porter haut et fort les couleurs de l'appellation Coteaux du Lyonnais.

Son utilisation de la dotation ? La rénovation d'un bâtiment afin de développer ses capacités de stockage. Il souhaite également internaliser une partie de l'étiquetage au domaine en acquérant le matériel nécessaire. L'acquisition d'une tisanière, lui permettra de mettre au point ses propres tisanes et préparations biodynamiques.

UN JURY D'EXPERTS POUR DES PROJETS D'EXCEPTION

Le choix des trois lauréats de la 9^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a été confié à un jury composé de professionnels reconnus de la filière vin. Leurs expertises complémentaires ont permis d'évaluer la pertinence des projets des candidats en prenant en compte des critères techniques, économiques, stratégiques et commerciaux. Les soutenances se sont déroulées jeudi 20 mars 2025 au domaine du Mas Neuf, propriété des Vignobles Jeanjean située à Vic-la-Gardiole (Hérault).

Le jury était composé de (de gauche à droite) :

- **Samuel Brennetot** - Crédit Agricole S.A. - Direction de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire / Expertise Vins et Spiritueux
- **Florian Richter** - Domaine des Deux Clés, lauréat du Premier Prix de la 8^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir
- **Antoine Leccia** - AdVini, Président Directeur Général
- **Clotilde Mengin** - Union de la Sommellerie Française (UDSF)
- **Hervé Hannin** - L'Institut Agro Montpellier - Directeur du développement du Pôle Vigne et Vin à l'Institut Agro
- **Stéphane Derenoncourt** - Vigneron-consultant viticole



LA SINGULARITÉ DU CONCOURS VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR

Le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir se distingue par une approche d'accompagnement unique, orchestrée autour d'une double dynamique : coaching étudiant et mentorat professionnel.

Le partenariat pédagogique solide entre AdVini, le Crédit Agricole et l'Institut Agro Montpellier stimule l'esprit d'entreprendre. Les sept finalistes bénéficient d'un tutorat sur mesure assuré par des élèves ingénieurs agronomes de l'option viticulture-oenologie en dernière année à l'Institut Agro Montpellier, qui endossent un rôle de conseil stratégique pour affiner leurs dossiers.

L'engagement des partenaires se manifeste également à travers un mécénat de compétences : des collaborateurs volontaires mettent à disposition leur expertise lors d'une journée dédiée au coaching des candidats, les préparant de manière optimale à l'épreuve décisive du grand oral.

LA 10^{ÈME} ÉDITION EN PRÉPARATION

Les équipes d'AdVini, du Crédit Agricole, de l'Institut Agro Montpellier et de la Fondation de l'Institut Agro travaillent d'ores et déjà à la 10^{ème} édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir. L'ambition est d'amplifier cette initiative porteuse de sens et inscrite dans le renouvellement de la filière viticole.

Les appels à candidatures et règlement du concours de cette 10^{ème} édition seront communiqués à l'automne 2025, notamment sur le site web d'AdVini et de ses partenaires organisateurs.

RÉVÉLER LA RELÈVE DU VIGNOBLE FRANÇAIS

A l'initiative d'AdVini depuis 2015, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir est né d'un constat : la difficulté du renouvellement générationnel au sein de la filière vin. Face à ce défi, AdVini s'est associé à l'Institut Agro Montpellier, la Fondation de l'Institut Agro et au Crédit Agricole. Ensemble, les partenaires offrent une opportunité unique aux entrepreneurs et projets de toute la France de se révéler et d'être accompagnés dans leur réflexion stratégique pour s'installer durablement.

Le concours récompense les projets viticoles respectueux de l'environnement, valorisant les terroirs et les savoir-faire traditionnels tout en encourageant l'innovation et l'émergence de nouvelles voies. Il célèbre l'héritage de la filière vin et se positionne comme un tremplin pour le développement des entreprises lauréates, grâce à une dotation financière de 50 000 €, 20 000 € et 10 000 € destinée à structurer la réalisation de nouveaux projets.

En parallèle, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir est un véritable tremplin pour les élèves-ingénieurs agronomes de l'Institut Agro Montpellier. Il leur offre l'opportunité d'agir en tant que consultants auprès des candidats, enrichissant ainsi leur formation et valorisant la diversité des métiers de la filière. En participant au concours, les étudiants se familiarisent avec les réalités du monde professionnel et développent des compétences précieuses, favorisant ainsi leur insertion professionnelle.

Chiffres clés

Depuis 2015, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir a...

- Mobilisé près de **345 élèves-ingénieurs**
- Distribué plus de **692 000 €**
- Récompensé **25 lauréats**

